

FO DGFIP TARN

Compte-rendu Comité Technique Local du 10 octobre 2022

Un point a été abordé (en réponse aux liminaires) sur le remue-méninges et les conclusions qui en ont été tirées par notre Direction Générale sont alarmantes,

En juin dernier, FO écrivait dans un tract : *«Mettre en place un remue-méninges après le remue-ménage lié au Nouveau Réseau de Proximité qui éloigne nos services des usagers et nos collègues de leur site d'affectation , il y a de la nouvelle réforme dans l'air en "arrière-plan" . Et parions que le "scénario" dont l'objectif" est de supprimer encore plus d'emplois, est déjà bien ficelé dans les tiroirs du Directeur général qui donnera le "clap de fin".*

C'est pire encore que ce qu'on pouvait imaginer. Si la stabilisation du réseau post NRP a été évoqué, ainsi que le rythme rapide des réformes et des réorganisations, la question de la corrélation suppressions d'emplois/baisse effectives de charges, les préoccupations sur l'intérêt pour le travail, la perte de motivation, hyper spécialisation du travail et l'appauvrissement des tâches, les échanges auraient aussi conduit à *« une réflexion sur l'ouverture sur l'avenir des plus petites directions, certaines propositions allant jusqu'à envisager leur disparition alors que d'autres agents restent très attachés à l'échelon départemental ».*

Le pavé est lancé et on connaît la méthode de Bercy qui consiste à préparer les esprits avec de telles manœuvres . Il serait aussi proposé *« d'institutionnaliser un dispositif d'entraide ou de gestion mutualisée entre DDFiP, voire de regrouper, à un niveau supra-départemental, les missions considérées comme les plus fragiles (exemple : amendes, ,,) et de développer les compétences croisées avec des directions qui se spécialiseraient sur certaines missions pour le compte d'autres (par ex. : fiscalité directe locale, formation professionnelle, ...*

D'après la direction locale 1/3 des agents de la DGFIP auraient participé au remue-méninges (de façon directe ou indirecte).

Approbation des PV des derniers CTL (12/05 et 16/06)

PV approuvé à unanimité.

Comme il devient difficile de retranscrire les débats, il est envisagé d'acheter du matériel enregistreur /transcripteur (voix en texte), Ce nouveau matériel devrait permettre de faciliter le dispositif de gestion et d'élaboration des PV.

Réforme du dialogue social à la DGFIP

Le Comité Social d'Administration (CSA) est mis en place dans le prolongement de la Loi de Transformation de la Fonction Publique.

Cette nouvelle instance résultant de la fusion des Comités Techniques et des CHSCT pourra aussi siéger en Formation spécialisée en matière de santé, sécurité et de conditions de travail.

Par rapport au Comité Technique les différences sont moindres, en termes de désignation (élections au scrutin de liste en décembre 2022 lors des élections professionnelles) et de fonctionnement.

Le CSA comprend un nombre de sièges définis dans le texte : de 15 pour le CSA ministériel à 5 pour les plus petits CSA (à chaque siège de titulaire s'ajoute un siège de suppléant). Le Tarn disposera de 7 sièges et de 7 suppléants.

Un CSA est créé à tous les niveaux:

- Ministériel.
- Directionnel.
- Service central de réseau (DG de chaque direction).
- Services déconcentrés : direction départementale pour la DGFIP, direction interrégionale pour la Douane, Direction régionale pour l'INSEE.
- Services à compétence nationale.
- Établissements publics.

La formation et les droits octroyés aux représentants dans les Formations Spécialisées et les CSA Locaux sont également des sujets majeurs, sur lesquels FO attend les propositions du Secrétariat Général du Ministère et notre Direction Générale, qui ne peuvent être en deçà des droits acquis par les représentants des CHSCT et Comités techniques actuels.

Qu'en est-il également du règlement intérieur ? Quels sont les droits dévolus aux suppléants en matière de frais de déplacement et d'autorisation d'absence ? Pas mal d'interrogations et peu de réponses ou de précisions pour l'instant.

Pas de réunion du CTL et du CHSCT entre le 28/11 et le 31/12/2022 (période de réserve avant les élections professionnelles).

NRP 2023 de la DDFIP : création du CDL de Réalmont et ajustement du périmètre des SIP et des SIE

- Création du CDL à Réalmont :

Avec la mise en œuvre du Nouveau Réseau de Proximité, la DGFIP a séparé la fonction de conseiller des décideurs locaux (CDL) de celle de comptable public, gestionnaire de service de gestion comptable (SGC).

Le CDL, rattaché à la division SPL de la DDFIP, assure la mission de conseil auprès des collectivités d'un ressort géographique. La mission de gestion des comptes des collectivités est désormais assurée par le comptable à la tête du SGC.

La DGFIP a défini assez précisément la ligne de partage entre les missions du CDL et celles du SGC.

Toutefois, plusieurs années seront sans doute nécessaires pour stabiliser les pratiques et fluidifier les échanges entre les divers partenaires (CDL, équipes des SGC, équipes des ordonnateurs, direction).

Ainsi, un CDL peut être amené aussi à promouvoir la mise en place d'un service facturier (SFACT), donner des conseils en matière d'optimisation du recouvrement, ou sur des projets d'investissement ou de concessions, proposer des conventions de service comptable et financier. Mais tous ces conseils peuvent avoir aussi un impact sur l'organisation et la charge de travail du SGC. L'arbitrage entre la mission de conseil et la mission de gestion devra alors être réalisé. Rappelons que la fonction de CDL est un nouveau métier de la DGFIP,

Pour le Tarn les premiers CDL ont été nommés au 01/01/2021.

Avec la création du poste de CDL à Réalmont au 01 janvier 2023, les effectifs implantés seront de 9 (7 A+, 2 A). A noter que le NRP à la base en prévoyait 10,

La direction locale a indiqué que les retours des ordonnateurs étaient satisfaisants.

A voir également pour une éventuelle prise en charge des frais de repas quand le CDL est à « résidence administrative » (tickets restaurant). Problématique qui se pose aussi pour les EDR.

-Ajustement du périmètre des SIP et des SIE :

Le projet consiste à transférer l'assiette et le recouvrement des impôts des particuliers et des professionnels des communes d'Arifat et de Montredon-Labessonnié relevant de la compétence du SIP et du SIE de Castres, vers le SIP et le SIE d'Albi, à compter du 1er janvier 2023. Pas de transfert d'emploi.

Transfert de la liquidation de la taxe d'urbanisme des DDTM aux services fonciers de la DGFIP

Une présentation du transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme (TU) dans les cellules foncières sur Castres et Albi a été effectuée.

Pour mémoire, 446 agents du ministère de la transition écologique étaient en charge de la fiscalité de l'urbanisme. La DGFIP prétend que, compte tenu de la ré-ingénierie des process et la mise en place d'une automatisation du processus de liquidations des taxes d'urbanisme, il ne faudrait que 290 équivalents temps pleins pour gérer ce transfert.

De fait, Il n'en demeure pas moins très surprenant de constater que 156 emplois disparaissent suite au transfert de cette mission !

De surcroît, les agents de ce ministère qui acceptent de rejoindre les services de la DGFIP sont peu nombreux.

Aussi, une fois de plus FO DGFIP 81 ne peut que dénoncer le sous-dimensionnement des emplois transférés en prévision du transfert de la mission (2 emplois pour le Tarn au 01/09/2023 et 2 au 01/09/2024).

FO a rappelé que les cellules foncières étaient submergées par les appels téléphoniques et la réception physique (entre 20 et 34 réceptions par matinée sur le site d'Albi).

Décalage entre les formations et l'arrivée de la mission, et de plus arrivée tardive des collègues de la DDT. D'ailleurs, les OS ont demandé s'il était possible d'affecter les agents de la DDT plus tôt... à suivre

Retard également dans la livraison du logiciel Evaloc (repoussée au printemps 2023) et de fait retard dans les processus de formation.

On peut véritablement regretter l'impréparation de la DG dans la mise en place de ce transfert qui va générer inévitablement une charge supplémentaire et importante sur des cellules déjà très sollicitées.

Des départements d'Occitanie ont décidé de recréer des CDIF. Pour l'instant dans le Tarn la direction affirme que ce sujet n'est pas à l'ordre du jour.

Questions diverses

- Travaux Cité administrative (transfert des services de Gambetta et De Gaulle): FO est revenu sur la gestion des places du parking. En effet le parc de la cité administrative dispose « seulement » de 150 places, alors qu'environ 350 à 400 agents seront installés à l'issue des travaux. Le risque « c'est premier arrivé, premier servi » , et quid des autres collègues ? Il semblerait que de nombreux badges d'ouverture des barrières d'accès soient en circulation (beaucoup plus que le nombre d'agents !), aussi un système d'ouverture avec lecture des plaques d'immatriculation est à l'étude. Des abris vélos sécurisés seront également installés. Pas de possibilité de récupérer des parkings ailleurs (location, ou autre,,). La problématique reste entière.

Problème également soulevé par les organisations syndicales sur l'utilisation par l'ATSCAF des locaux de l'administration pour organiser les activités (après-midi, fin d'après-midi et soirée). En effet, les locaux de la cité administrative seront dotés d'une alarme et la direction s'oppose à toute utilisation de salles après activation de celle-ci . La direction va voir s'il est possible de trouver par exemple une salle sur un autre site hors champ finances publiques (quid du financement si loyer?). Les OS ont demandé à la direction de contacter rapidement les responsables locaux de l'ATSCAF pour essayer de trouver des solutions.

- Frais d'affranchissement : les représentants FO ont attiré l'attention de la Direction sur les possibles économies à réaliser sur les frais d'affranchissement facturés par les régies prolongées d'eau et d'assainissement en utilisant plus largement les possibilités offertes par CLICESI. Les économies potentielles (environ 80 000 €) pourraient abonder les crédits départementaux.

La Direction a proposé une évaluation plus précise des montants concernés sans formuler d'opposition de principe.

- Restauration collective pendant les travaux au 209 rue du roc à Albi (changement des huisseries) : possibilité d'aller déjeuner à l'école des mines. Discussion avec la direction de voir si des possibilités d'ajouts horaires pouvaient être envisagés.

FO a rappelé qu'il conviendra d'être vigilant et que cette fermeture de 3 semaines du restaurant rue du roc, n'engendre pas une perte des rationnaires à la réouverture. En réponse la direction indique que la fermeture est positionnée sur les vacances scolaires et que l'impact devrait être moindre...